

NON A LA DISCRIMINATION SYNDICALE A LA CIDERALE POUR LA REINTEGRATION DE NATACHA AUSSIBAL

Motion-Pétition de soutien

Nous affirmons notre pleine et entière solidarité avec Natacha Aussibal et les autres militants CGT de la Communauté de Communes CIDERAL de Loudéac, victimes depuis les élections professionnelles de novembre 2008 de discriminations syndicales, diligentées par son Président qui use de ses méthodes perverses par suppression des primes, baisse de la notation, amputation des responsabilités, changement arbitraire de service, contestation de la gestion du personnel, prolongation de stage, tentative de révocation sans procédure statutaire déboutée au Tribunal Administratif de Rennes le 4-08-2010...

Cette collectivité s'acharne de nouveau sur Natacha Aussibal par la suppression de son poste au tableau des effectifs de la collectivité en 2010.

Actuellement, Natacha est placée en surnombre dans sa collectivité et devra quitter celle-ci le 22 décembre 2011 si aucune proposition de poste n'est actée d'ici cette date par la collectivité.

La CGT ne tolère pas cette nouvelle sanction !!!

Avec la Fédération des Services Publics CGT, l'Union Départementale CGT des Côtes d'Armor, l'Union Syndicale Départementale des Services Publics CGT des Côtes d'Armor, le syndicat CGT de la CIDERAL, nous exigeons :

- Le respect de l'exercice du droit et de l'activité syndicale dans la collectivité.
- La réintégration immédiate de Natacha Aussibal au sein des services de la collectivité.

[Toute la CGT appelle à un rassemblement de solidarité au siège de la CIDERAL à Loudéac, Place du Champ de Foire pour la réintégration de Natacha dans ses fonctions le MARDI 22 NOVEMBRE à partir de 17H00](#)

Pour tout contact : territsp22@udcgt22 ou cgt@mairie-saint-brieuc.fr